

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIÈRE
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 730

44 – LOIRE-ATLANTIQUE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES

Ventes et cessions

948 217 567 RCS Nantes.

MC.

Forme : Société à responsabilité limitée.

Capital : 4000 EUR.

Adresse : 16, rue Petite Biesse, 44200 Nantes.

Origine du fonds : Achat au prix stipulé de 84428,00 euros..

Etablissement : Etablissement principal.

Activité : L'activité de Bar, Brasserie, activité de production et diffusion de spectacle vivant. La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités..

Enseigne : BB'O.

Adresse : 16, rue Petite Biesse, 44200 Nantes.

Précédent propriétaire : 750 823 221 RCS Nantes. **BÊCHA** (Arezki).

A dater du : 20 janvier 2023.

Date d'effet : 16 février 2023.

Date de commencement d'activité : 16 février 2023.

Publication légale : Inf. Judiciaire du 24.02, rectific. du 10 mars 2023.

Oppositions : Office Nicolas Notaires 25 route de Rennes 44700 Orvault pour la validité..

Commentaires : Suivant acte notarié en date à Orvault 44700, en date du 16.02.2023. Cession d'un fonds de commerce de bar, brasserie. Domicile ancien propriétaire : 12 rue de la Basinerie 44300 NANTES. Domicile nouveau propriétaire : 16 rue Petite Biesse 44200 NANTES. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce..